



Communiqué :

La Mutuelle BOISSIERE du BTP s'engage

pour améliorer la couverture vaccinale de ses adhérents contre la grippe.

La Mutuelle BOISSIERE du BTP, acteur mutualiste de la santé du BTP en Normandie, annonce la prise en charge à 100% de la vaccination contre la grippe pour ses adhérents ne bénéficiant pas d'une prise en charge par la Sécurité sociale.

Depuis plusieurs semaines, les professionnels de santé demandent aux français de se faire vacciner massivement contre la grippe afin de faciliter la prise en charge de la Covid-19.

Les autorités sanitaires veulent éviter que la grippe saisonnière vienne surcharger notre système de santé et nos capacités d'accueil hospitalières, en limitant la propagation de la grippe qui touche chaque année des dizaines de milliers de personnes entraînant plus de 10 000 hospitalisations et fait en moyenne 10 000 morts.

La Mutuelle BOISSIERE du BTP souhaite accompagner la campagne de vaccination qui s'ouvre. Soucieuse d'encourager la prévention contre la grippe et d'éviter les renoncements pour raisons financières, **la Mutuelle BOISSIERE a décidé de rembourser intégralement les frais liés au vaccin contre la grippe pour ses adhérents âgés de moins de 65 ans ne bénéficiant pas d'une prise en charge par la sécurité sociale.**

L'ensemble de la vaccination sera pris en charge, l'acte d'injection et le vaccin. Un message sera adressé prochainement aux adhérents concernés pour les informer et les inciter à participer à cette action de prévention et de solidarité pour protéger les plus à risques.

Pour Hubert POIXBLANC, Président de la Mutuelle BOISSIERE du BTP :

« Il est essentiel que le coût ne soit pas un obstacle à la vaccination contre la grippe, elle est essentielle pour participer à la lutte contre la crise sanitaire de la Covid-19 qui impacte durement notre économie et notamment les artisans et entreprises du BTP que nous accompagnons. »